

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2023



Au sommaire de ce numéro :

► FINANCES LOCALES

- Budget 2023
- Subventions aux associations
- Impôts locaux

► ENFANCE ET JEUNESSE

- Écoles
- Garderie Municipale
- Relais Petite Enfance (RPE)

► URBANISME

- PLUi
- Taxe d'Aménagement

► VIE PRATIQUE

- Changement de gaz
- Accueil Gendarmerie
- Guichet Unique Habitat
- Transport à la demande



► ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- 70ème anniversaire de mariage
- Visite des scouts
- L'Ignymontaine
- Fête communale
- Service Technique

► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- ACLC
- Emplois & Services
- Bourse toutes collections
- Halloween
- Beaujolais
- 11 novembre
- Noël des enfants
- Noël des aînés
- Vœux du Maire
- Repas de la commune
- Recensement de la population

► ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

- Montigny's Club
- La Carpe de Montigny-Lengrain
- Nouvelle association de parents d'élèves
- Patrick Dujancourt - Livre
- Association Vicoise de Gymnastique Volontaire
- Guide asso'
- Don d'une statue à l'Église



À la une ...

Sous l'autorité de l'INSEE, la commune est chargée d'organiser le recensement de la population. Il aura lieu du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024.

Comme habituellement, la commune sera divisée en deux secteurs :

➔ **Secteur 1** : La Gorge, le Bourg, Orval, La Vallée, Orcamp, Vaudrial ;

➔ **Secteur 2** : Tannières, La Vache Noire.

Un agent recenseur sera affecté à chaque secteur. C'est lui qui assurera la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants (repérage des logements, remise des documents, retrait en main propre de tous les documents de recensement, éventuelles relances,...). Cette activité nécessite une certaine disponibilité et un bon contact. Les personnes intéressées par ce travail peuvent prendre contact avec la Mairie.

☎ 03.23.55.52.55 ✉ mairie@montigny-lengrain.fr



RECENSEMENT

de la population



FINANCES LOCALES

BUDGET 2023

Le budget a été voté le 24 mars 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il doit être transmis à la Préfecture dans les 15 jours qui suivent la date du vote en Conseil Municipal.

Par cet acte, la Mairie est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de

dépenses, qui quant à elles, sont contrôlées par le Trésor Public.

Comme vous le savez, le budget se présente en 2 parties : le fonctionnement et l'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services de la commune. La section d'investissement a pour objectif d'enrichir le patrimoine de

la collectivité. Rappelons que les chiffres qui y sont inscrits ne seront pas nécessairement ceux qui seront réalisés.



Dépenses de Fonctionnement



	€	%	
011	Charges à caractère général	303800	12,60
012	Charges de personnel	276500	11,47
014	Atténuations de produits	1068745	44,34
65	Autres charges de gestion courante	260245,28	10,80
66	Charges financières	4150	0,17
67	Charges exceptionnelles	30000	1,24
022	Dépenses imprévues	5000	0,21
023	Virement à la section d'investissement	448034,7	18,59
042	Opération d'ordre	13902,41	0,58
		2410377,39	100

Dépenses de Fonctionnement



■ Charges à caractère général	■ Charges de personnel
■ Atténuations de produits	■ Autres charges de gestion courante
■ Charges financières	■ Charges exceptionnelles
■ Dépenses imprévues	■ Virement à la section d'investissement

Pour 2023, le fonctionnement s'équilibre à **2 410 377,49€**.

011 Les charges à caractère général : sont les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien (électricité, carburant, petits matériels, prestations de service...).

012 Les charges de personnel : correspondent aux salaires des agents ainsi qu'aux charges sociales et patronales.

014 Atténuations de produits : correspondent à une recette touchée par la commune qui doit être reversée à un autre organisme.

65 Autres charges de gestion courante : correspondent aux indemnités versées aux élus, versement de subventions aux associations, dépenses liées à l'informatique, formations du personnel, service incendie, éclairage public, fonctionnement des écoles, ...

66 Charges financières : sont les intérêts de l'emprunt de la commune.

042 Ordre de transfert entre sections : Écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie, amortissements des biens, ...



Recettes de Fonctionnement



	€	%
013 Atténuations de charges	18000	0,75
70 Produits des services, domaines et ventes divers	2390	0,10
73 Impôts et taxes	1329584,64	55,16
74 Dotations et participations	459900	19,08
75 Autres produits de gestion courante	14300	0,59
77 Produits exceptionnels	657,3	0,03
022 Résultat reporté	585545,45	24,29
	2410377,39	100

013 Atténuation de charges : correspondent aux dépenses réalisées par la commune qui doivent être réduites (remboursements des indemnités journalières, ...)

70 Produits des services, domaines et ventes divers : recettes générées notamment par les ventes de concessions au cimetière, la facturation de la Garderie Municipale, le ménage de la Salle des Fêtes, les redevances d'occupation du domaine public, le câble, ...

73 Impôts et taxes : recettes prélevées comme la Taxe Foncière.

74 Dotations, subventions et participations : dotations versées par l'État, Région Hauts-de-France, ...

75 Autres produits de gestion courante : locations des logements, de la Salle des Fêtes...

77 Produits exceptionnels : dépenses annulées sur exercice antérieur, remboursements par les assurances de sinistres...



Dépenses d'Investissement



Concernant la section d'investissement, les dépenses et les recettes sont fixées à **652 986.56€**.

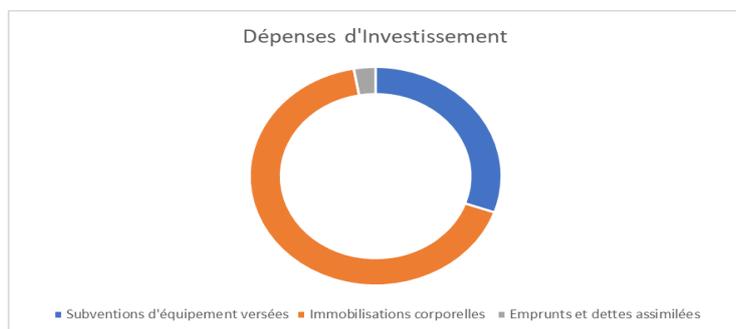
	€	%
204 Subventions d'équipement versées	198445,74	30,39
21 Immobilisations corporelles	436383,82	66,83
16 Emprunts et dettes assimilées	18157	2,78
	652986,56	100



204 Subventions d'équipement versées : concernent les factures payées à l'USEDA.

21 Immobilisations corporelles : toutes les dépenses qui entraînent à la valorisation du patrimoine de la commune (réhabilitation des systèmes d'assainissement des logements communaux, achat d'équipements et de matériels, travaux de voirie, ...)

16 Emprunts et dettes assimilées : remboursements de prêt.



Au Chapitre 204, sont inscrites les dépenses relatives aux travaux engagés par l'USEDA tels que l'enfouissement des réseaux électriques au Hameau de la Vallée (première tranche pour 97 829,74€ et la seconde pour 87 035€), la rénovation en LEDS de l'éclairage public au Bourg et rue la Montagne pour un montant de 13 581€.

Au Chapitre 21, le montant total est porté à 365 460€ afin de permettre la réalisation des travaux d'isolation thermique des logements communaux sis 1 et 3 rue de Vaudrial, mais également des travaux de rénovation des logements restés vides qui sont non-conformes pour permettre leur location. On note également parmi les dépenses prévues dans ce chapitre la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif pour l'ensemble des bâtiments de la commune. Des crédits sont également prévus pour les études qui concernent la rénovation thermique et éclairage en LEDS de la Salle des Fêtes ainsi que des places de stationnement route de Tannières.



Recettes d'Investissement

13 Subventions d'investissement : subventions perçues dans le cadre de nos demandes de subventions auprès de l'État, du Département, de la Communauté de Communes.

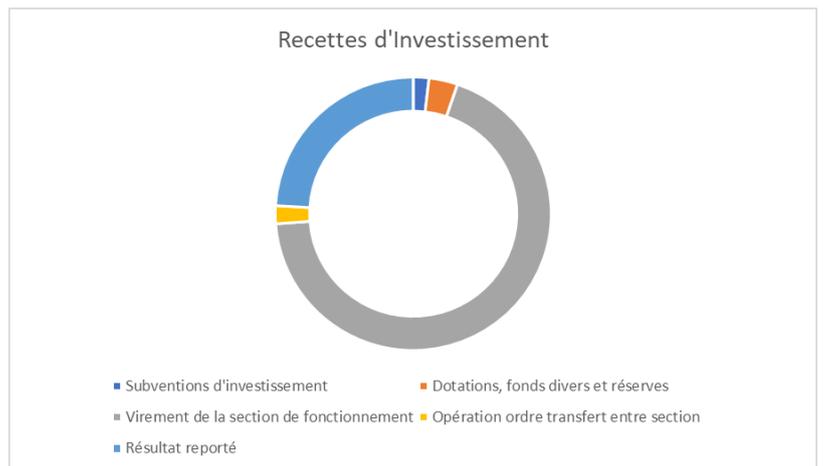
10 Dotations, fonds divers et réserves : composés de la Taxe d'Aménagement, du Fonds de Compensation de la TVA.

021 Virement de la section de fonctionnement : compte d'investissement alimenté par la section de fonctionnement.

040 Opération d'ordre de transfert entre section : compte utilisé pour amortir les investissements réalisés pour le compte de l'USEDA.

001 Résultat reporté : crédits de l'exercice précédent reportés cette année.

	€	%
13 Subventions d'investissement	12000	1,84
10 Dotations, fonds divers et réserves	22000	3,37
021 Virement de la section de fonctionnement	448034,7	68,61
040 Opération d'ordre transfert entre sections	13902,41	2,13
001 Résultat reporté	157049,45	24,05
	652986,56	100



Les recettes d'investissement comprennent les subventions de la Communauté de Communes pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement cités précédemment soit 12 000€ au total. Au Chapitre 13, on trouve aussi les subventions d'investissement de l'État et du Département sollicitées pour les travaux inscrits en dépenses d'investissement évoqués ci-dessus. Au Chapitre 10, 22 000€ devraient être perçus au titre du Fonds de Compensation pour la TVA et de la Taxe d'Aménagement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions ont été étudiées en Conseil Municipal lors de la réunion du 24 mars 2023.

Voici les montants qui ont été attribués :

- La Carpe de Montigny-Lengrain : **3 500€**
- Coup de pattes : **200€**
- Comité des Fêtes Ignymontain : **3000€**
- ACS Foot Vic : **1 500€**
- Personnes âgées : **2 350€**
- Association Vicoise de Gymnastique Volontaire : **300€**
- Chemins Verts : **100€**
- Pour le Plaisir de Courir : **450€**
- Association Cantonale Loisirs & Culture : **50€**
- Club Ressonnais Sports & Loisirs : **300€**
- Emplois & Services : **500€**
- Culture Sport Vallée de l'Aisne : **200€**



IMPÔTS LOCAUX

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,78%***
* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 14,82%**

- **Taxe d'habitation : 4,22%**

Les taux de 2022 sont donc maintenus pour 2023.



Vous avez sans doute remarqué une hausse du montant de votre Taxe Foncière. Cette année, la note est encore augmentée pour les propriétaires en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, qui servent de base de calcul à cet impôt. Sachez que la commune est complètement indépendante de cette variation.

Le taux de la Taxe d'Habitation est resté figé de 2020 à 2022. Il est de nouveau soumis au vote du Conseil cette année, uniquement pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que les logements vacants depuis plus de deux ans.

ENFANCE ET JEUNESSE

ÉCOLES

59 enfants de Montigny-Lengrain ont fait leur rentrée scolaire aux écoles primaires de Vic-sur-Aisne. Ils sont répartis ainsi :

- ◆ Petite Section : 4
- ◆ Moyenne Section : 7
- ◆ Grande Section : 7
- ◆ CP : 11
- ◆ CE1 : 6
- ◆ CE2 : 10
- ◆ CM1 : 8
- ◆ CM2 : 6



GARDERIE MUNICIPALE



Les enfants scolarisés à Vic-sur-Aisne et qui prennent le bus, ont reçu une fiche d'inscription à la garderie municipale nominative dans la boîte aux lettres. Cette fiche est à retourner à la Mairie, même si l'enfant ne fréquente pas la Garderie. Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h et sont accompagnés au bus par les agents du service.

Le soir, les agents les prennent en charge de la descente du car jusque 19h. Un goûter sera offert par la commune. Si personne n'est présent au point d'arrêt pour récupérer les enfants et pour des raisons de sécurité évidente, ils sont directement conduits à la Garderie Municipale par les agents. Pour ce faire, nous avons besoin d'une autorisation relative au transport de mineur (document envoyé en même temps que la fiche d'inscription).

☎ Garderie (pendant les horaires d'ouverture) : 03.23.55.00.10
☎ Mairie : 03.23.55.52.55 ✉ mairie@montigny-lengrain.fr

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

*la matinale
des tout-petits*

La Communauté de Communes organise des moments récréatifs pour les tout-petits, accompagnés d'un adulte ayant un lien familial avec l'enfant.

- atelier gratuit,
- salle d'activité accueillante et spécialement aménagée,
- des professionnels à votre écoute,
- du matériel, des tapis et des jeux adaptés à l'âge de l'enfant,
- lieu créateur de lien pour les parents et de socialisation pour les enfants.

- 0-4 ans : tous les lundis à Montigny-Lengrain
- 0-6 ans : tous les mercredis à Villers-Cotterêts



Le RPE c'est

→ Un service destiné aux parents et aux futurs parents : Au relais, vous trouverez toutes les informations sur les modes de garde individuels et collectifs du territoire.

→ Un service destiné également aux assistants maternels et gardes à domicile : Le relais vous apporte un accompagnement, vous prête du matériel, ...

Les animatrices du RPE vous accueillent sur rendez-vous à Vic-sur-Aisne, à Villers-Cotterêts, et à la Ferté-Milon.

SUR RÉSERVATION

Contact :
☎ 03.23.96.61.30
✉ rpe@retzenvalois.fr



Plus d'infos sur : www.cc-retz-en-valois.fr

URBANISME

PLUi



La Communauté de Communes a procédé à la révision du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**. Cette démarche a pour but de rectifier les erreurs et d'améliorer le règlement. Le PLUi modifié a donc été soumis à enquête publique du 8 mars au 7 avril 2023 pour vous permettre de formuler des observations.

L'enquête publique est désormais terminée et la Commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions. Une copie de ce rapport est à la disposition du public pendant 1 an au pôle Aménagement du Territoire (35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts).

La Communauté de Communes a approuvé la révision du PLUi lors de la réunion du 7 juillet. Le dossier du PLUi révisé est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes. Il est également tenu à disposition du public à la Mairie.



Il sera opposable à compter du 29 septembre 2023, sous réserve du retour du contrôle de légalité.

Contact : Mathilde GOSSART
☎ 03.23.96.99.93
✉ m.gossart@retzenvalois.fr



www.cc-retz-en-valois.fr

↓
Vie Pratique

↓
Urbanisme

↓
PLUi

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2022, ce ne sont plus les services fiscaux de la **Direction Départementale des Territoires (DDT)** qui assurent la gestion de la Taxe d'Aménagement mais ceux de la **Direction Générale des Finances Publiques**.

Avant réforme



Auparavant, chaque demandeur d'autorisation d'urbanisme devait renseigner dans le cerfa, la fiche de « déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». L'avis de somme à payer était adressé dans les 6 mois à partir de la date d'accord de l'autorisation d'urbanisme. Lorsque le montant de la taxe était inférieur à 1 500€, elle devait être payée dans les 12 mois après la délivrance de l'autorisation. Si le montant dépassait 1 500€, la taxe était divisée en 2 parts égales, soit 2 avis de somme à payer. La première intervenait dans les 12 mois après l'accord d'urbanisme, la seconde 1 an après la première.

Contact : Service Application Droit des Sols
☎ 03.23.96.99.92
✉ k.romeier@retzenvalois.fr



Après réforme



Depuis, pour les dossiers déposés à compter du 01/09/2022, les modalités de déclaration et de recouvrement de la Taxe d'Aménagement ont changé. La **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)** est chargée du calcul et du recouvrement de cette taxe. Son montant et son mode de calcul ne changent pas. En revanche, la déclaration et le paiement se font à des dates différentes.

On vous explique :

➔ Pour un projet d'une surface de plancher inférieure à 5000m² : la déclaration se fait sur votre espace sécurisé impots.gouv.fr dans un délai de 90 jours après l'achèvement des travaux (via le service « gérer mes biens immobiliers »). Lorsque le montant est inférieur à 1 500€, une demande de paiement unique est adressée à partir de 90 jours de la date de fin de travaux.

Si le montant dépasse 1 500€, il est divisé en 2 parts égales. La 1^{ère} échéance à partir de 90 jours de la date d'achèvement des travaux, la 2^{ème} échéance 6 mois après la 1^{ère}.

➔ Pour un projet d'une surface de plancher égale ou supérieure à 5 000m² : la déclaration se fait également sur votre espace sécurisé impots.gouv.fr dans un délai de 7 mois après la délivrance de l'autorisation.

À partir de la délivrance de l'autorisation, vous avez 2 acomptes de la taxe à payer aux dates suivantes : au 9^{ème} mois : 50%, au 18^{ème} mois : 35% de la taxe suivant la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Le solde à la date de déclaration d'achèvement des travaux.

VIE PRATIQUE

CHANGEMENT DE GAZ



La bascule en gaz H à Montigny-Lengrain est prévue pour le **02 octobre 2023**. Tous nos administrés en gaz doivent impérativement avoir leurs appareils réglés pour accepter ce nouveau gaz.

GRDF a dû vous envoyer une lettre recommandée afin de déclencher un rendez-vous de réglage. Sans réponse de votre part sous 15 jours, leurs agents se sont sans doute présentés à votre domicile pour tenter une visite.

Attention, si vous n'avez pas eu ce rendez-vous, votre alimentation en gaz sera coupée et un flyer explicatif vous sera déposé. GRDF indique qu'un client qui se manifeste sera remis en service sous 24 à 48h.

Pour régler vos appareils, appelez dès à présent le ☎ **03.66.88.17.91**

ACCUEIL GENDARMERIE

☑ **Le LUNDI** à la Gendarmerie de Soissons,
45 avenue de Laon.

☑ **Le MARDI** à la Mairie de Bucy-le-Long,
place du 29 août 1944.

☑ **Le MERCREDI** à la Gendarmerie de Vic-sur-Aisne,
4 bis rue Jules Ferreux.

☑ **Le JEUDI** la Bibliothèque Municipale de Courmelles,
750 rue Léon Gambetta.

☑ **Le VENDREDI** à l'Agence Postale Communale de Pommiers,
16 rue Jean Caudron.

☑ **Le SAMEDI** à la Mairie de Mercin-et-Vaux,
7 rue Villa La Croix.

☑ **Le DIMANCHE** à la Gendarmerie de Vic-sur-Aisne,
4 bis rue Jules Ferreux.

Les horaires : de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Les dimanches et jours fériés : de 9h à 12h et de 15h à 18h.



GUICHET UNIQUE HABITAT

Il s'agit d'un service public de proximité proposé par la Communauté de Communes qui a pour but d'accompagner les habitants dans leurs démarches de :

- ➔ Travaux,
- ➔ Rénovation,
- ➔ Adaptation de leur logement.



Si vous avez besoin de conseils et d'accompagnement dans vos démarches (déclaration, demande de subventions, ...) concernant ce type de travaux, la CCRV propose des permanences gratuites assurées par des techniciens Soliha Aisne.

Ces permanences sont sur rendez-vous :

☎ 03.23.26.73.50 ✉ contact.aisne@soliha.fr

📄 Plus de détails sur le site de la Communauté de Communes :

<https://www.cc-retz-en-valois.fr>

Vie pratique



Logement



Rénover son logement

TRANSPORT À LA DEMANDE



À partir du **4 septembre 2023**, Villéo-Retzéo évolue ! Le service vous propose de nouveaux jours de fonctionnement et de nouveaux horaires pour s'adapter à vos besoins.

➔ MONTIGNY-LENGRAIN

Liste des arrêts desservis par le TAD :

- Salle des Fêtes
- Mairie
- Tannières



➔ VIC-SUR-AISNE

Arrêts suivants :

- Collège
- Vache Noire
- Centre
- Silos



Horaires

VIC-SUR-AISNE	Du lundi au vendredi	
Heures d'arrivée à Vic-sur-Aisne	9h00	10h30
Heures de départ de Vic-sur-Aisne	10h30	12h00



TICKET UNITAIRE

1€

COMMENT RÉSERVER ?

Pour effectuer une réservation, il vous suffit :

• **de vous inscrire au service avant la première utilisation :**
en ligne sur villeo-retzeo.fr
ou auprès de la centrale de réservation, au 0 800 870 229.

L'adhésion est gratuite.

• **de réserver votre trajet :**
en ligne sur villeo-retzeo.fr > inscription
ou par téléphone au 0 800 870 229
jusqu'à 18h la veille, avant 12h le samedi pour un déplacement le lundi matin.

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

70ème ANNIVERSAIRE DE MARIAGE



Le jour de la Saint Valentin, Monsieur et Madame Couvercelle, habitants de Ressons-le-Long, ont renouvelé leurs vœux à la Mairie de Montigny-Lengrain, où ils se sont mariés il y a 70 ans ! Nous avons donc célébré l'amour à l'occasion de leurs noces de platine.



VISITE DES SCOUTS

Des scouts sont venus s'installer le temps d'un week-end sur le site des étangs (les 24 et 25 juin 2023).



→ Voici le message laissé par la responsable des scouts à l'Association de pêche, La Carpe de Montigny-Lengrain :

« Découverte de ce lieu magique lors de notre week-end du groupe « Scouts et Guides de France » de Villers Cotterêts. Un lieu superbe pour camper, profiter de la nature, se retrouver tous ensemble. Un grand merci pour votre super accueil. »

Blandine, Responsable du groupe Villers-Cotterêts.



FÊTE COMMUNALE

Le top départ de ce week-end festif a été donné par le feu d'artifice (**samedi 1er juillet**). Beaucoup de monde était présent pour y assister, et selon vos retours il vous a plu et nous en sommes ravis ! Comme à son habitude, le Comité des Fêtes a proposé une buvette et une restauration tout au long du week-end. L'animation du dimanche était un spectacle de danses et de chants haut en couleur pour enchanter petits et grands.



L'IGNYMONTAINE

« Chaleur et courage !

Pour cette 11^{ème} édition et en raison des fortes chaleurs connues ces dernières années, nous avons pris la décision d'organiser cette année l'Ignymontaine en juin dans l'espoir d'avoir des températures plus clémentes, ce qui fût légèrement le cas...

Ce changement de date a également permis à Madame MOUNY, notre maire, d'être présente et de donner le départ de cette épreuve.

105 participants ont pris le départ des différentes épreuves, ce qui représente une augmentation par rapport aux dernières années.

Cette année encore, merci à tous les bénévoles présents lors de l'avant course pour la mise en place, celles et ceux présents sur le parcours en qualité de signaleurs. Leur présence est indispensable pour le bon déroulement de cet événement.

Remerciements cette année encore au comité des fêtes pour son soutien et d'avoir offert un vin d'honneur à l'issue de la remise des récompenses.

Merci également à Johann et Alexis RUELLE ainsi qu'à Jérôme MARTZINZINE pour les photos.

Du changement au programme pour l'édition 2024 avec un rendez-vous le **dimanche 16 juin**. Départ et arrivée à la mairie et trois distances

identiques mais sur des parcours différents afin de mettre en valeur et de faire connaître d'autres parties de notre village. Les 5 km et 9 km seront, comme cette année, ouverts aux randonneurs.

En vous espérant nombreux...

Sportivement ».



François GUÉNÉ

Association Pour le Plaisir de Courir

SERVICE TECHNIQUE

Le 29 juin dernier, le personnel s'est réuni autour du verre de l'Amitié afin de fêter le



départ à la retraite de Joël Puthomme, employé des Services Techniques de la commune depuis le 2 décembre 1981. Après 42 ans de services, nous lui souhaitons une belle et longue retraite !

Lors de cet événement, Madame le Maire a également remis la médaille de travail échelon argent à Daniel Carpentier, titularisé à Montigny-Lengrain le 1^{er} octobre 2002. Encore félicitations !

ÉVÈNEMENTS À VENIR

ACLC

*Association Cantonale Loisirs & Culture

Les Branguignols sont de retour pour vous présenter leur nouveau spectacle : **"Voilà Polichinelle !"**.

Rendez-vous le **dimanche 1er octobre à 15h00** à la **Salle des Fêtes** de Montigny-Lengrain (entrée gratuite).

Réervations possibles : ☎ 07.72.44.92.60.



BOURSE

Le **samedi 14 octobre**, le Comité des Fêtes Ignymontain et l'Association La Carpe de Montigny-Lengrain organisent la première bourse toutes collections.

L'évènement a pour but de réunir différentes collections, des plus insolites aux plus traditionnelles, d'effectuer des échanges et des ventes entre collectionneurs professionnels ou particuliers.

→ **Inscriptions & renseignements auprès de Mr Marc DESTREZ :**
☎ 03.23.55.57.08 / 06.46.46.29.34

(places limitées : 3 tables maximum au prix de 2€ par table.)

Bourse ouverte aux exposants à 7h00, accueil du public de 8h30 jusque 18h00.

Restauration sur place.



Prochainement
**1ère BOURSE
TOUTES
COLLECTIONS
MONTIGNY-
LENGRAIN**
organisée par le comité des fêtes de Montigny
Lengrain et l'association
de pêche la carpe de Montigny- Lengrain
Le 14 octobre 2023
Places limitées
inscription et renseignements
Destrez Marc
03 23 55 57 08
06 46 46 29 34
IPNS ne pas jeter sur la voie publique

EMPLOIS & SERVICES



L'association Emplois & Services d'Ambleny lance le dispositif **"AMOR"** qui correspond à une **Antenne MOBILE RURALE** (camion) : une démarche permettant d'aller vers les publics invisibles. L'emploi ou le service de proximité en milieu rural permet aux demandeurs d'emploi de trouver des petits boulots, de courtes durées tout en développant leurs compétences.

Le camion ambulant sera de passage dans notre commune afin de recevoir les demandeurs d'emploi.

Mardi 10 octobre de 9h30 à 12h00

Salle des Fêtes, 7 rue de Vaudrial

Pour rappel, Emplois & Services fait le lien entre un besoin et une main d'œuvre de proximité.



HALLOWEEN

Le **dimanche 29 octobre**, préparez-vous à trembler ! Les enfants du village sont invités à venir déguisés à la Salle des Fêtes à 16h00. Au programme : balade déguisée dans les rues. Alors Mesdames et Messieurs, prévoyez des bonbons sinon les enfants vous jetteront un sort ! Un goûter est prévu ainsi qu'un concours du meilleur déguisement.

→ **Inscriptions & renseignements :**

Mairie : ☎ 03.23.55.52.55

Jérôme MARTZINIZINE : 06.03.93.55.04 (sms de préférence).

Préparez-vous à avoir peur
HALLOWEEN
DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023
Rendez-vous à 16h00 à la Salle des Fêtes
De MONTIGNY-LENGRAIN
Petite balade déguisée dans les rues du village,
Goûter, bonbons, chocolat chaud, ...
Concours du meilleur déguisement.
Confirmation de votre présence avant le 27 octobre 2023
au 03.23.55.52.55 ou 06.03.93.55.04 (sms de préférence)
Avec Mr Jérôme MARTZINIZINE et Mme Maryline CORREL



BEAUJOLAIS

Devenue incontournable à Montigny-Lengrain, la soirée Beaujolais Nouveau est prévue le **samedi 18 novembre**. Le Comité des Fêtes vous proposera une dégustation et le traditionnel repas campagnard qui vont de pair, composé de charcuteries et de fromages.

Alors amateurs de vin ou non, réservez vos places à partir du 1er novembre pour passer un bon moment entre amis. Réservations possibles jusqu'au 16 novembre.

➔ **Inscription et renseignements auprès du Présent du Comité des Fêtes**, Jérôme MARTZINITZINE, ☎ 06.03.93.55.07 (après 17h ou le week-end).

Le Comité des Fêtes de Montigny-Lengrain

SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le samedi 18 novembre

À partir de 19h00
Salle des Fêtes

TARIFS
8€ / personne
Gratuit pour les - 10 ans

INSCRIPTIONS
À partir du 01/11 jusqu'au 16/11
☎ 06.03.93.55.04
Après 18h ou le week-end

Menu

Apéritif
Assiette de charcuteries
Salade, fromages
Dessert

Avec dégustation du Beaujolais Nouveau

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

IPNS

11 NOVEMBRE

Tous les habitants de la commune sont conviés à la commémoration de l'Armistice 1918 et les enfants sont invités à venir chanter la Marseillaise le **samedi 11 novembre**.

Rendez-vous au Monument aux Morts à 12h15 pour le dépôt de gerbe et la cérémonie.

COMMUNE DE MONTIGNY-LENGRAIN

CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Invitation

Samedi 11 novembre

Les habitants de la commune sont conviés à la commémoration de l'Armistice 1918 et les enfants sont invités à venir chanter la Marseillaise.
En présence de la Municipalité, Anciens combattants et Porte-drapeaux.

- 12h15 Rendez-vous au Monument aux Morts
- 12h30 Verre de l'Amitié offert par le Comité des Fêtes

14-18

Ne pas jeter sur la voie publique.

IPNS

NOËL DES ENFANTS



Les enfants peuvent d'ores et déjà noter que le Père Noël viendra leur rendre visite le **dimanche 10 décembre** à la Salle des Fêtes. Comme d'habitude, les lutins de son atelier leur enverront un petit courrier à leur attention.

VŒUX DU MAIRE



Madame Mouny présentera ses vœux aux habitants le **dimanche 7 janvier 2024**. L'occasion pour chacun de déguster la traditionnelle galette des rois autour du verre de l'Amitié et d'échanger sur la vie de la commune.

NOËL DES AÎNÉS



Le CCAS de Montigny-Lengrain offrira une carte-cadeau aux personnes âgées de 65 ans et plus. Les élus viendront directement vous l'apporter chez vous.

REPAS DE LA COMMUNE

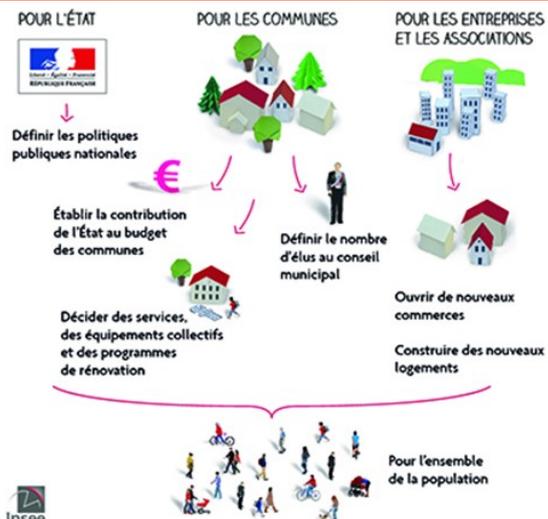


Le repas de la commune aura lieu le **samedi 27 janvier 2024**. Les personnes âgées de 60 ans et plus seront invitées à cet événement chaleureux et convivial qui permet à tous de se connaître et/ou de se rapprocher le temps d'un repas.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune réalisera en 2024 C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent.

Cette enquête se déroulera **du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024**. Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépend le calcul de notre population officielle. C'est un acte civique obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous.



ASSOCIATIONS/ENTREPRISES

MONTIGNY'S CLUB



« Le tournoi s'est déroulé du 29 avril au 4 juin. Nous avons eu 81 inscrits (67 hommes et 14 femmes), un nombre en hausse par rapport aux années précédentes. Madame Chantal Mouny, Maire du village, était présente lors de cette journée.

→ Voici les résultats :

▪ **Finale dames** : Léa Rivière du TC Compiègne Pompadour, classée 4/6 bat Elisa Bouthors du TC Béthisy-Verberie, classée 15/1 sur le score de 6/3 6/2.

▪ **Finale hommes** : Vincent Hennebelle du RC Axonais, classé 5/6 bat Mahé Kouessi-Morelle du TC Villeneuve Saint-Germain, classé 4/6 sur le score de 6/0 6/1. »

Article rédigé par l'Association.

MONTIGNY'S CLUB
SAISON 2023-2024
RUE DE VAUBRIAL
02290 MONTIGNY-LENGRAIN

REPRISE DES COURS/INSCRIPTIONS

Mercredi 13 septembre

- 14h-14h45 : Baby Tennis (3/6 ans)
- 15h-16h : Débutants balle blanche/violette (6/8 ans)
- 18h30-19h30 : Ados (15/18 ans)

Samedi 16 septembre

- 14h-15h : Balle rouge (7/9 ans)
- 15h-16h : Balle orange (8/10 ans)
- 16h-17h : Balle verte (11/15 ans)

COURS AVEC ENSEIGNANT
2 SÉANCES D'ESSAI GRATUITES AVEC PRÊT DE RAQUETTE
BABY-TENNIS (3-6 ANS)

Terrains neufs



montignysclub@fffr.fr
0614551758

*selon le nombre d'inscrits

LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

Concours de pêche à la truite

15 avril 2023

"Il y a eu 21 participants au concours mais les truites n'étaient pas au rendez-vous..."

91 pêchées sur 258 lâchées durant cette belle journée. Chaque pêcheur est reparti avec 4 truites après partage et remise des coupes.

Voici le classement :

- 🏆 1er du concours : Anthony DROT (25 truites)
- 🏆 1er de Montigny-Lengrain : Loïc SERIN (13 truites)
- 🏆 1ère des femmes : Angélique DESTREZ (2 truites)

Plusieurs pêcheurs ont pu profiter du dimanche pour améliorer le score."



Concours de pêche aux blancs

1er juillet

11 personnes ont participé au concours. Tous ont passé une excellente journée malgré une matinée pluvieuse.

Voici les résultats :

- 🏆 1er du concours : Pierre DROT (14kg435 - 3 poissons)
- 🏆 1er de Montigny-Lengrain : Marc DESTREZ (670g)
- 🏆 1ère des femmes : Angélique DESTREZ (570g)
- 🏆 1er des juniors : Tom KOWALSKI (942g)

Total des prises : 28kg459



Photos : Pierre DROT – Carpe de 10kg200



NOUVELLE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Une nouvelle association des parents d'élèves a vu le jour cet été. Cette association se nomme **APE (Association de Parents d'Elèves)** de Vic-sur-Aisne. Elle concerne évidemment tous les enfants inscrits à l'école de Vic-sur-Aisne.

Voici le bureau qui a été élu :

- *Présidente : Mme GOURLEZ BOILEAU Mélissa
- *Vice-Présidente : Mme LASSALLE Aurélie
- *Trésorière : Mme BROUSSET Amélie
- *Vice Trésorière : Mme ROELS Mélanie
- *Secrétaire : Mme ROMON Virginie
- *Vice-Secrétaire : Mme GOURLEZ Sabrina

Contact :

☎ 06.19.98.53.18

✉ apevicsuraisne@gmail.com

Facebook : APE vic sur aisne



PATRICK DUJANCOURT - LIVRE

Ce livre poursuit l'aventure de sa chaîne YouTube **LWAC (Learn With A Champion)** qui est à ce jour suivie par plus de 45 000 abonnés avec près de 7 000 000 de vues !

→ Résumé du Livre :

Titre : Cuisine Authentique et Gourmande . 40 recettes avec le chef de "Learn With a Chef"
 Pour toutes les fines bouches, un livre de cuisine, mais pas seulement : chaque recette est accompagnée d'un QR Code pour se retrouver en immersion complète dans la cuisine du Chef.
 Un ouvrage ludique pour répondre à vos questions et découvrir de nombreuses astuces accessibles à tout le monde.
 Des ingrédients sains et simples, des recettes gourmandes détaillées, de la cuisine à tous les prix, des tutos à suivre en ligne, des anecdotes gastronomiques...
 Rejoignez plus de 40000 abonnés et partagez votre expérience. Alors, les amis, à vos fourchettes et... bon appétit !

→ Bio :

"Chef cuisinier, influenceur et créateur de la chaîne Youtube "Learn With a Champion", le chef Patrick partage ses recettes de façon claire et conviviale pour notre plus grand plaisir gustatif."

Vous pouvez le retrouver en vente sur le net (Amazon, Fnac etc...) ou directement chez l'éditeur <https://www.lansdalls-editions.com/>



ASSOCIATION VICOISE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Association Vicoise de Gymnastique Volontaire

ANNÉE SPORTIVE 2023/2024
REPRISE DES COURS LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

www.gymvicsuraisne.com

LE LUNDI DE 18 H 00 à 19 H 00 GYM TONIQUE
 LE MARDI DE 17 H 30 à 18 H 30 GYM DOUCE
 LE MARDI DE 18 H 30 à 19 H 30 GYM TONIQUE
 LE MERCREDI DE 16 H 30 à 17 H 30 HIP HOP ENFANTS
 LE MERCREDI DE 18 H 30 à 19 H 30 YOGA
 LE MERCREDI DE 19 H 30 à 20 H 30 ZUMBA
 LE JEUDI DE 18 H 00 à 19 H 00 GYM DOUCE ET PILATES
 LE JEUDI DE 19 H 00 à 20 H 00 GYM TONIQUE

2 SÉANCES GRATUITES

ACCÈS À L'ÉQUIPEMENT

OUVERT À TOUTES ET TOUTS

SALLE POLYVALENTE

RUE LUCIEN DAMY

VIC SUR AISNE

RENDS-EN INSCRIPTION

Sur place ou sur internet

gymvicsuraisne.com

Tel : 06.60.91.74.33 - 06.32.01.78.91

Association Vicoise de Gymnastique Volontaire

Partir du 13 septembre 2023

HIP HOP

Cours enfants à partir de 7 ans

Tous les mercredis de 16h30 à 17h30

BREAKDANCE et HIP HOP
CHOREGRAPHIE ET INITIATION
DE MOUVEMENTS AU SOL

PLACES LIMITEES

06.60.91.74.33 - 06.32.01.78.91

www.gymvicsuraisne.com

Allez, on se bouge !

GUIDE ASSO'

C'est un dispositif pour les associations pour répondre aux besoins d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement.



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de leurs questions.
 Connait les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers
 Oriente les associations vers ces structures avec un contact.



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.
 Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative
 Est en mesure d'expliquer les démarches essentielles
 Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement



Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative
 Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés
 Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire
 Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique
 Évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés
 Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire
 Apporte son expertise à la vie du réseau

Guid'Asso orientation

France services Villers-Cotterêts
 Anciens locaux de la trésorerie
 8 rue Alexandre Dumas
 02600, Villers-Cotterêts
 Du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h
franceservices-villers@retzenvalois.fr ou
 03 23 55 98 98

Guid'Asso information

France services Vic-sur-Aisne
 Antenne de la CCRV
 2 et 4 rue Saint-Christophe
 02990, Vic-sur-Aisne
 RDV du lundi au jeudi : 8h-12h / 14h-17h
franceservices@retzenvalois.fr
 ou
 03 23 55 46 54

4 structures sur le territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ont été labélisées pour pouvoir orienter et/ou informer les associations locales.

Mairie de Ressons-le-Long
 2 rue de l'église
 02290, Ressons-le-Long
 RDV obligatoire
guidasso@ressonslelong.com
 ou
 06 24 06 17 69

Association EVA
 11 rue Marx Dormoy
 02600, Villers-Cotterêts
 RDV du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
 03 60 53 95 23

DON D'UNE STATUE À L'ÉGLISE



Voici une statue offerte par une famille de la commune pour notre Église. Elle a été restaurée et remise en peinture par une dame de la paroisse habitant également Montigny-Lengrain.

Nous remercions ces personnes pour leur générosité.



LES BRANQUIGNOLS DE L'ACLC
PRÉSENTENT

VOILÀ POLICHINELLE !

UNE ÉMISSION THÉÂTRALE



**Mardi
10
OCTOBRE
2023
09h30-12h00**

Montigny Lengrain

EMPLOI & SERVICES

Demandeur d'Emploi

**Un camion
ambulant pour aller
vers l'emploi**

VENEZ NOMBREUX
NOUS RENCONTRER

Salle des fêtes de
Montigny Lengrain 02290

Ménage Petit bricolage Garde d'enfants (de + 3ans) Jardinage Travaux agricoles

Prochainement
**1ère BOURSE
TOUTES
COLLECTIONS
MONTIGNY-
LENGRAIN**

organisée par le comité des fêtes de Montigny
Lengrain et l'association
de pêche la carpe de Montigny- Lengrain

Le 14 octobre 2023

Places limitées

inscription et renseignements
Destrez Marc
03 23 55 57 08
06 46 46 29 34

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Préparez-vous à avoir peur

HALLOWEEN

DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023

**Rendez-vous à 16h00 à la Salle des Fêtes
De MONTIGNY-LENGRAIN**

**Petite balade déguisée dans les rues du village,
Goûter, bonbons, chocolat chaud, ...
Concours du meilleur déguisement.**

Confirmation de votre présence avant le 27 octobre 2023
au 03.23.55.52.55 ou 06.03.93.55.04 (sms de préférence)

Avec Mr Jérôme MARTZINTZINE et Mme Marylène CORBEL

Le Comité des Fêtes de Montigny-Lengrain

SOIRÉE

BEAUJOLAIS

Le samedi 18 novembre

À partir de 19h00

TARIFS

8€ / personne

Gratuit pour les - 10 ans

Salle des Fêtes

Menu

Apéritif
Assiette de charcuteries
Salade, fromages
Dessert

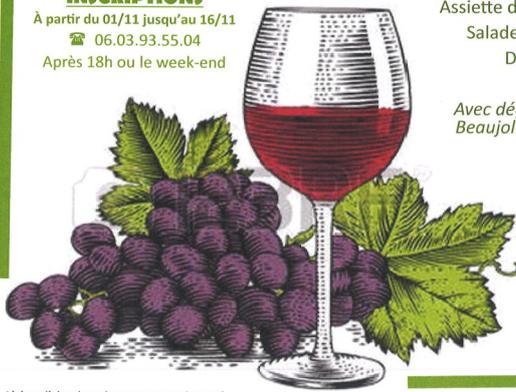
Avec dégustation du
Beaujolais Nouveau

INSCRIPTIONS

À partir du 01/11 jusqu'au 16/11

☎ 06.03.93.55.04

Après 18h ou le week-end



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

IPNS

COMMUNE DE MONTIGNY-LENGRAIN

CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Invitation

Samedi 11 novembre

Les habitants de la commune sont conviés à la commémoration de l'Armistice 1918
et les enfants sont invités à venir chanter la Marseillaise.

En présence de la Municipalité, Anciens combattants et Porte-drapeaux.

- 🕒 12h15 Rendez-vous au Monument aux Morts
- 🕒 12h30 Verre de l'Amitié offert par le Comité des Fêtes



Ne pas jeter sur la voie publique.

IPNS

UN MOMENT D'ÉVEIL ET DE COMPLICITÉ GRATUIT AVEC VOTRE ENFANT

la matinale des tout-petits

Designed by beaufort / Freepik



0-4 ans

tous les lundis
à Montigny-Lengrain
de 9h30 à 11h30

tous les mercredis
à Villers-Cotterêts
de 9h à 10h30
et de 10h30 à 12h

0-6 ans

<p>MONTIGNY-LENGRAIN Local de l'ancienne école, 1 rue Vaufray de 9h30 à 11h30</p> <p>0-4 ans</p> <p>SEPTEMBRE Lundi 18 JEUX LIBRES pour les plus petits ET JEUX DE SOCIÉTÉ pour les plus grands</p> <p>OCTOBRE Lundi 25 MANIPULATION ET TRANVASÈMENT</p> <p>NOVEMBRE Lundi 13 RELAXATION</p> <p>DÉCEMBRE Lundi 16 MODÈLAGES</p> <p>JANVIER Lundi 23 ÉVEIL CORPOREL animé par Florence Paul</p> <p>FÉVRIER Lundi 30 EXPLORATION ARTISTIQUE</p>	<p>VILLERS-COTTERÊTS Rue de Petite Enlève, rue Alfred Juncaux de 9h à 10h30 et de 10h30* à 12h</p> <p>0-6 ans</p> <p>SEPTEMBRE Mercredi 20 JEUX LIBRES pour les plus grands ET JEUX DE SOCIÉTÉ pour les plus petits</p> <p>OCTOBRE Mercredi 4 RELAXATION</p> <p>NOVEMBRE Mercredi 13 MANIPULATION ET TRANVASÈMENT</p> <p>DÉCEMBRE Mercredi 18 MOTRICITÉ</p> <p>JANVIER Mercredi 25 EXPLORATION ARTISTIQUE</p> <p>FÉVRIER Mercredi 8 MODÈLAGES</p> <p>MARS Mercredi 15 MOTRICITÉ</p> <p>AVRIL Mercredi 22 JEU D'EAU</p> <p>MAI Mercredi 29 MUSIQUE</p> <p>JUIN Mercredi 5 ÉVEIL CORPOREL animé par Florence Paul</p> <p>JULIET Mercredi 12 EXPLORATION ARTISTIQUE</p> <p>AOÛT Mercredi 19 CUISINE</p>
---	--

*Ouvreau 1 : Arrivées possibles jusqu'à 9h30
**Ouvreau 2 : Arrivées possibles jusqu'à 11h00

Programme de septembre à décembre 2023

la matinale des tout-petits